



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Lille pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

FICHE CANDIDAT

SITUATION

Chargé(e) de clientèle à l'agence Dubois à Paris vous recevez un de vos clients M. Martin. La veille, au téléphone, M. Martin vous a dit s'inquiéter de l'avenir de sa famille s'il venait à disparaître. Il souhaite connaître les solutions qui s'offrent à lui pour préserver ses proches.

Renseignements sur le client :

- Jacques Martin 31 ans, marié.
- Assurance MRH pour un appartement en location rue Chaptal, Paris IX^e.
- Assurance multirisques professionnelle (agence de graphisme).
- Assurance auto d'une Alfa Romeo 159 SW (Garantie Dommages tous accidents).

Renseignements complémentaires

M. Martin vient d'avoir un accident automobile non responsable ; son véhicule va lui être remboursé en valeur à neuf.

DOCUMENTS FOURNIS

- Annexe 1 : Assurance vie, assurance décès.
- Annexe 2 : Présentation du contrat Prévoyance.
- Annexe 3 : Conditions générales.
- Annexe 4 : Tarification.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**
N° Sujet : **5**

Coefficient :
Folio
1 / 5

ANNEXE 1

Assurance-vie, assurance décès

Alors que l'assurance en cas de vie est plutôt destinée à constituer un capital ou à compléter sa retraite le moment venu, la prévoyance décès correspond à un besoin limité dans le temps.

En cas de coup dur (accident, invalidité, décès), la couverture sociale ne suffit pas toujours et une assurance en cas de décès contribue à protéger les vôtres face aux obligations de la vie.

L'objectif de ce contrat est de garantir, en cas de décès ou d'invalidité, le versement d'un capital dont le montant est fixé à l'avance. On parle de " temporaire décès " car ce contrat n'est effectif que durant une période préalablement définie entre vous et votre assureur.

En cas de décès durant cette période, le bénéficiaire, désigné par vous, recevrait le capital fixé. Les cotisations que vous versez sont à « fonds perdus » et correspondent, comme dans le cas d'une assurance auto, au prix de la sécurité.

L'assurance vie est un contrat d'épargne qui lie une compagnie d'assurance à un particulier, c'est un produit de capitalisation permettant de se constituer une épargne et prévoyant le versement de cette épargne sous forme de capital ou de rente à l'assuré s'il est en vie au terme du contrat ou au bénéficiaire s'il est décédé.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCÉRÉN

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **5**

Coefficient:

Folio
2 / 5

ANNEXE 2

Document publicitaire de présentation du contrat

AVEC LE CONTRAT HADÈS, MONDASS-ASSURANCES S'ENGAGE À PROTÉGER VOS PROCHES EN GARANTISSANT LEUR SÉCURITÉ FINANCIÈRE EN CAS DE DÉCÈS

L'équilibre du foyer est fragile. La disparition d'un de ses membres peut le bouleverser brutalement. Pour les proches, les conséquences matérielles et financières peuvent être difficiles. Les aimer, c'est penser à l'imprévu. Avec le contrat d'assurance décès HADÈS, MONDASS-ASSURANCES garantit le versement d'un capital à la personne de votre choix et l'accompagne dans les démarches administratives pratiques et juridiques.

Une protection à la portée de tous

- Un capital de 7 500 € à 400 000 € en cas de décès toutes causes (accident et maladie) ou d'invalidité permanente absolue.
- Le règlement de la cotisation en plusieurs fois, sans frais supplémentaires.
- Une souscription possible jusqu'à 65 ans.

Une proposition respectueuse de votre liberté

- HADÈS vous aide à déterminer le montant du capital à verser en cas de décès, en fonction de votre patrimoine, de vos besoins et de vos moyens.
- Vous déterminez le(s) bénéficiaire(s) quel que soit le lien de parenté avec vous.
- Vous pouvez, au moment du renouvellement de votre contrat :
 - demander une augmentation de capital ;
 - demander une diminution de capital ;
 - mettre fin à votre contrat.

Des formalités simplifiées

- Pour toute souscription jusqu'à 45 ans, une simple déclaration d'état de santé peut suffire selon le niveau du capital choisi.
- Le capital est automatiquement versé au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès. De plus, le conjoint bénéficiaire reçoit une avance maximum de 8 000 € dans les 48 h.
- Le capital versé au(x) bénéficiaire(s) est non imposable et n'est pas soumis aux droits de succession.

Une cotisation calculée au plus juste

Le rapport qualité/prix de HADÈS tient à sa simplicité : ni options, ni garanties superflues qui feraient double emploi avec les protections dont vous bénéficiez déjà.

Par exemple :

- à 35 ans, vous pouvez choisir un capital de 75 000 € pour 120 €/an ;
- à 50 ans, avec 18 € par mois, vous assurez à vos proches le versement d'un capital de 40 000 €.

Un accompagnement personnalisé

Nos conseillers guideront vos proches dans leurs démarches administratives et leur apporteront une aide juridique sur le déroulement de la succession et des donations. Un guide d'accompagnement leur sera également remis.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **5**

Coefficient :

Folio
3 / 5

ANNEXE 3

Extraits de la note d'information – CONDITIONS GÉNÉRALES

LA GARANTIE

➤ Risques couverts
Décès quelle qu'en soit la cause, accident ou maladie, sauf exclusions.

➤ Invalité permanente absolue*
(Ipa) quelle qu'en soit la cause, accident ou maladie, sauf exclusions

➤ Application de la garantie
Prise d'effet de la garantie: date d'effet du contrat.
Décès : jusqu'à la date d'échéance du contrat qui suit le 75^e anniversaire de l'assuré si le contrat a été reconduit d'année en année.
Ipa : jusqu'à la date d'échéance qui suit le 65^e anniversaire de l'assuré.

➤ Montant du capital
Au choix du souscripteur.
Capital minimum : 7 500 €.
Capital maximum : 400 000 €.

➤ Modification du capital
Diminution ou augmentation possible en informant Hadès au plus tard un mois avant l'échéance annuelle.

LA SOUSCRIPTION

➤ Conditions de souscription
- Avoir la majorité légale.
- Ne pas être âgé de plus de 65 ans.
- Satisfaire aux formalités d'ordre médical.

➤ Date d'effet du contrat
À la date de réception de la demande de souscription, sous réserve de l'encaissement effectif de la première cotisation ou fraction de cotisation.

➤ Date d'échéance du contrat
Premier jour du mois qui suit la date anniversaire de la prise d'effet du contrat.

➤ Durée du contrat
- Un an.
- Reconduction d'année en année par accord tacite des parties.
- Possibilité de mettre fin au contrat à l'échéance annuelle par lettre recommandée envoyée au moins un mois avant cette date.

➤ Comment souscrire ?
- Remplir et signer personnellement la demande de souscription et la déclaration d'état de santé, y joindre un relevé d'identité bancaire.
- La demande de souscription comporte une rubrique «Bénéficiaires en cas de décès» à compléter sur la demande de souscription.
- La déclaration d'état de santé doit être complétée avec la plus grande attention. En effet, toute déclaration inexacte ou incomplète peut entraîner la nullité du contrat.

D'après les informations recueillies, Mondass Hadès peut décider d'assurer sans réserve, ou d'assurer avec des exclusions partielles et/ou une surtarification,

LA COTISATION

➤ Montant de la cotisation annuelle
Calculé en fonction :
- de l'âge du souscripteur à la date d'effet puis de reconduction du contrat,
- du tarif en vigueur à la même date,
- du montant du capital choisi.
Perception des cotisations pendant la période d'application de la garantie et au plus tard jusqu'à la date d'échéance qui suit le 75^e anniversaire de l'assuré.

➤ Modalités de règlement
Par prélèvements automatiques, en une ou plusieurs fois en fonction du montant annuel de la cotisation :

➤ Comment calculer votre cotisation ?
Pour calculer votre cotisation annuelle, il vous suffit de multiplier le montant du capital que vous choisissez par le tarif en pourcentage, présenté dans le tableau ci-contre, correspondant à votre âge au moment de la souscription, puis au moment de la reconduction annuelle.
Pour un même capital garanti, votre cotisation évoluera en cours de contrat en fonction de votre âge : elle sera donc calculée à chaque échéance annuelle et vous sera communiquée sur votre avis d'échéance.

LA FISCALITE

En cas de décès : exonération des droits de succession

En cas d'IPA : exonération de l'impôt sur le revenu

B.P.

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : E32 – Communication professionnelle - ORALE

N° Sujet : 5

Coefficient :

Folio
4 / 5

ANNEXE 4

Tableau de calcul des tarifs en fonction de l'âge du souscripteur

TARIF DE BASE ANNUEL EN POURCENTAGE DU CAPITAL GARANTI							
ÂGE	TAUX	ÂGE	TAUX	ÂGE	TAUX	ÂGE	TAUX
18 ans	0,10 %	35 ans	0,16 %	52 ans	0,65 %	69 ans	2,77 %
19 ans	0,11 %	36 ans	0,18 %	53 ans	0,70 %	70 ans	2,90 %
20 ans	0,12 %	37 ans	0,19 %	54 ans	0,75 %	71 ans	3,05 %
21 ans	0,12 %	38 ans	0,21 %	55 ans	0,84 %	72 ans	3,20 %
22 ans	0,12 %	39 ans	0,23 %	56 ans	0,91 %	75 ans	3,35 %
23 ans	0,12 %	40 ans	0,25 %	57 ans	0,99 %	74 ans	3,50 %
24 ans	0,12 %	41 ans	0,26 %	58 ans	1,08 %		
25 ans	0,12 %	42 ans	0,28 %	59 ans	1,15 %		
26 ans	0,12 %	43 ans	0,30 %	60 ans	1,44 %		
27 ans	0,12 %	44 ans	0,32 %	61 ans	1,57 %		
28 ans	0,14 %	45 ans	0,35 %	62 ans	1,69 %		
29 ans	0,14 %	46 ans	0,38 %	63 ans	1,84 %		
30 ans	0,14 %	47 ans	0,41 %	64 ans	1,98 %		
31 ans	0,15 %	48 ans	0,44 %	65 ans	2,09 %		
32 ans	0,15 %	49 ans	0,47 %	66 ans	2,20 %		
33 ans	0,15 %	50 ans	0,54 %	67 ans	2,37 %		
34 ans	0,15 %	51 ans	0,59 %	68 ans	2,55 %		

Comment lire ce tableau ?

- Vous avez 34 ans et souhaitez être assuré pour un capital de 7 500 €
Votre cotisation s'élèvera à $7\,500 \text{ €} \times (0,15 : 100) = \mathbf{11,25 \text{ €}}$ pour un an.

- Vous avez 49 ans et souhaitez être assuré pour un capital de 150 000 €
Votre cotisation s'élèvera à $150\,000 \text{ €} \times (0,47 : 100) = \mathbf{705 \text{ €}}$ pour un an.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **5**

Coefficient :

Folio
5 / 5